

HALTE AUX MESURES ANTISOCIALES DU GOUVERNEMENT MACRON :

MAINTIEN DU CONGÉ BONIFIÉ !

En plein mouvement social de la population, le gouvernement Macron poursuit en catimini ses attaques contre les conquies sociaux. L'une de ses attaques est illustrée désormais sur une réforme discriminante du Congé Bonifié !

Le 11 janvier 2019 une réunion interministérielle s'est tenue sur la réforme du Congé Bonifié.

Depuis décembre 2018, suite aux annonces de Macron aux Assises d'outre-mer, l'USAP CGT avait alerté sur sa fin programmée par un tract 4 pages.

Cette réforme constitue une véritable provocation, intervient dans un contexte d'austérité générale imposé à l'hôpital public et à ses fonctionnaires (gel du point d'indice et des rémunérations réformes régressives des droits et des conquies sociaux, suppressions d'effectifs, fermetures d'hôpitaux, plans d'économies successifs, etc.)

Le congé bonifié n'est pas qu'un coût puisqu'il permet de faire fonctionner l'économie dans les deux sens : hexagone et Pays d'Outre-mer.

Le congé bonifié permet aujourd'hui de maintenir le lien familial et culturel avec les pays d'origine. Il est également lié à l'histoire qu'a constituée la traite négrière économique transatlantique, constituant une part des réparations, jamais effectué dans le cadre du crime contre l'humanité de la loi TAUBIRA, pour les descendants d'esclaves des pays d'Outre Mer.

C'est aussi après la départementalisation, l'histoire du BUMIDOM (Antillais vers la France 160.300 déplacés), du BDPA (Réunionnais vers Madagascar) du BIPIG (Antillais vers la Guyane) et de l'ANT vers 1983 en remplacement du BUMIDOM, qui a organisé l'émigration puis l'insertion des Originaires d'Outre Mer.



Ces derniers ont été conduits sous le gouvernement de De Gaulle à apporter leur main d'œuvre et leur force vive à l'économie de la France dans les années 60 (1952 à 1981).

Il nous faut vous rappeler l'importance de l'implication des Originaires de l'Outre Mer dans nos hôpitaux, notamment dans l'histoire de l'APHP. L'exercice professionnel étant réputé pénible dans ces années, seuls les Originaires d'Outre-mer et les provinciaux acceptaient d'y travailler, de même qu'à la Poste etc.

Aujourd'hui, cette réforme est considéré pour nos collègues comme la preuve d'un véritable mépris face à cette histoire et à leurs attentes de reconnaissance.

Elle introduit un désengagement de l'état qui va obliger dorénavant le fonctionnaire à payer de sa poche son billet qui ne pourra lui être remboursé que par le biais fiscal ou déduction d'impôt.

Les familles nombreuses seront ainsi lourdement pénalisées.

Le gouvernement, incapable d'apporter des solutions à la vie chère en Outre-mer, supprime pourtant la sur-rémunération qui permettait aux fonctionnaires d'y faire face au pays.

Et que dire de l'aspect discriminant apportée à cette réforme d'emblée régressive ? En effet, il y a deux poids deux mesures, car les fonctionnaires exerçant dans les pays d'Outre-mer (Collectivités, ou départements) vont conserver leurs droits inchangés, sans réciprocité d'application.

Le gouvernement s'en prend au Congé Bonifié, *ne nous laissons pas faire !!!*

Sa réforme, c'est : "*plus souvent et moins longtemps !*"

- *Partir un mois tous les deux ans*
- *Partir tous les deux ans à partir de 2020, mais 31 jours*
- *Supprimer la prime de vie chère*
- *Acquisition du billet de sa poche pour l'agent (enjeux de la charge de gestion et des achats, de l'optimisation des prix des billets)*



REVENDEICATIONS CGT

- 👉 **Un droit, un texte et une application égalitaire pour toute la Fonction Publique !**
- 👉 **Respect des droits et l'égalité de traitement des fonctionnaires**
- 👉 **Maintien des 65 jours et de la sur-rémunération**
- 👉 **Limitation des conditions à remplir au nombre de 2, dans un large faisceau d'indice**
- 👉 **Respect du droit à congé bonifié avec le respect de la mensualité de remplacement du mois de bonification**
- 👉 **Revalorisation de l'indice 340 permettant la prise en charge du conjoint des moyens budgétaires et l'embauche des effectifs pour l'amélioration des conditions de travail et l'octroi des congés**
- 👉 **Des moyens budgétaires pour lutter contre les discriminations etc...**
- 👉 **Abrogation des CIMM et de la notion de résidence habituelle**
- 👉 **Maintien du congé bonifié l'année du départ à la retraite, etc...**

